



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20181015-BUR-AG-18-075-
DE
Date de réception préfecture : 30/10/2018

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Bureau du 15 octobre 2018

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Attribution du marché relatif à la fourniture et à l'installation d'une fosse de réception de gymnastique au COSEC du FANGO

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

PRESENTS : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGO, Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché relatif à la fourniture et à l'installation d'une fosse de réception de gymnastique au COSEC du FANGO

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 Avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 12 septembre 2018 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
(A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché d'acquisition et d'installation d'une fosse de réception gymnastique au COSEC du Fango ;

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant à l'entreprise GYMNOVA, CS 30056, 45, rue Gaston de Flotte – 13375 MARSEILLE Cedex 12 (N°SIRET : 395 080 138 00021), pour un montant de 30 403,50 € HTVA ;

Bureau du 15 octobre 2018

OBJET : Attribution du marché relatif à la fourniture et à l'installation d'une fosse de réception de gymnastique au COSEC du FANGO

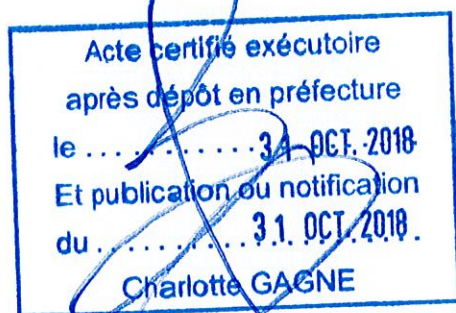
AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRESIDENT

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the text "LE PRESIDENT".

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification